18 mai 2021

# Signature d'un protocole d'accord sur la rénovation de 64 villas des Hauts-de-Marconi

Ce mercredi 19 mai 2021, Sonia Backes, présidente de l'assemblée de la province Sud, Philippe Blaise, 1er vice-président, et les représentants de la SIC et de la SEM Agglo, ont procédé à la **signature d'un protocole d'accord sur la rénovation des 64 villas des Hauts-de-Marconi**.

Organisée au Faré de l'association des Hauts-de-Marconi, cette signature acte **l'engagement de la collectivité aux côtés de la SIC et avec l'appui de la SEM Agglo et de sa présidente, Muriel Malfar-Pauga**, pour répondre rapidement à l'insécurité des 64 foyers de Marconi, dont les habitations n'ont cessé de se dégrader, notamment suite au passage du cyclone Niran et de la dépression forte Lucas en début d'année.

Sans attendre le résultat des procédures judiciaires déjà engagées depuis 2013 pour malfaçons des villas, la Province a souhaité accélérer la réalisation des travaux des 64 villas, en élaborant **ce protocole d'accord exceptionnel**.

## Un protocole exceptionnel

Fruit d'un consensus solidaire trouvé avec la SIC, ce protocole, vise à accélérer la réalisation des travaux des 64 villas dans le cadre du dispositif d'aide provinciale à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat (APRAH) du code des aides à l'habitat.

À la demande de l'exécutif, ces travaux seront ainsi financés en partie par la SIC à hauteur de 100 millions de francs et seront conduits par la SEM Agglo, mandataire de la province Sud pour les aides provinciales à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat.

À travers ce protocole en faveur des foyers de Marconi, la Province se réjouit de l'accord trouvé entre les différents partis concernés et continue de s'assurer de la protection et de la sécurité de ses administrés.

## Rappel du contexte

Situé à Nouméa, le lotissement Les Hauts de Marconi construit par la SIC dans les années 1990, se compose de 70 villas dans le cadre d'un plan d'accession aidée à la propriété immobilière. Sur ces 70 villas, 64 ont fait l'objet d'une vente au profit des occupants, les 6 villas restantes étant toujours, à ce jour, la propriété de la SIC.

Depuis 2013, face aux nombreux désordres et malfaçons apparus après la livraison des villas, la SIC a engagé une procédure judiciaire contre l'ensemble des entreprises intervenues dans les opérations de construction des 64 villas vendues et des villas SIC. L'Association des Hauts de Marconi, représentant les propriétaires des villas vendues, s'est mobilisée pour intervenir dans cette procédure.

En mars 2019, le rapport d'expertise a conclu qu'une partie des désordres était liée à des malfaçons imputables aux différents intervenants à la construction, et une autre partie, liée à des défauts d'usage ou d'entretien des propriétaires des villas vendues.

CONTACT PRESSE
Marc Spisser : 76 18 74.

PROVINCE SUD